

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFPESS

2 juin 2014

16 h 00

Espace Agora – Collège Saint-Michel (Fribourg)

1. Salutation et ordre du jour

Jean-Paul Fragnière, président de l'AFPESS, salue les membres présents, leur souhaite la bienvenue et les remercie d'être présents. Il rappelle que l'assemblée se déroule en deux temps, la partie statutaire, puis la rencontre avec Monsieur Siggen. L'intervention du Conseiller d'Etat se déroulera en deux temps, un premier durant lequel il présentera sa vision du S2 puis un moment d'échange. Le Collège Saint-Michel est heureux de les accueillir pour cette AG de l'AFPESS ; Jean-Paul Fragnière remercie d'ailleurs Monsieur Mathias Wider, Recteur du Collège Saint-Michel, d'avoir mis à notre disposition ce magnifique espace Agora pour la deuxième année consécutive. Il rappelle que l'AG sera suivie d'un apéritif, servi dans cette même salle.

Le point 11 de l'ordre du jour est supprimé parce que Patrick Bergem qui devait le présenter est malade. Patrick devait également présenter la caisse de pension : une information sera envoyée d'ici la mi-juin par courriel ; dans ce même courriel l'éventuelle tenue d'une AG de la FEDE sur ce point sera annoncée.

Une quarantaine de professeurs se sont excusés.

Cette AG a été convoquée, selon les statuts, par le biais du bulletin annuel d'information à la fin du mois d'avril. Nous nous excusons du retard avec lequel nos collègues de Sainte-Croix ont reçu la convocation mais nous avons dû leur envoyer le bulletin, puisqu'il n'y a plus de représentants de ce collège au sein du comité.

2. Élection des scrutateurs

Scrutateurs/scrutatrice : François Gautron et Etienne Widmer.

Membres présents : 60 (majorité à 31).

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2013

Le PV, paru dans le bulletin, donne lieu à une remarque dont il sera tenu compte et est approuvé avec remerciements à son auteur, Serge Castella.

4. Rapport annuel du président

Jean-Paul arrive au terme d'un mandat de six années de présidence et aimerait revenir sur les sujets de satisfaction de ces années de présidence.

Le premier est la bonne entente qui règne au sein du comité avec lequel il est possible de travailler. C'est un réel motif de satisfaction. Ce comité devra être étoffé, en particulier par un représentant du collège Sainte-Croix.

Le deuxième motif de satisfaction est l'augmentation des membres durant ses années de présidence, une centaine de plus, de même que la fréquentation de plus en plus importante aux AG : les mesures prises par le Conseil d'Etat y sont bien évidemment par malheur pour quelque chose.

Une des activités peu visibles mais fondamentales est la défense de nos membres devant le Département. Ce travail est important non seulement pour les enseignants qui ont été défendus mais également par la pression qu'il met sur le Département, d'autant plus que la nouvelle tendance va vers un management de l'école qui s'inspire du privé, les compétences en moins.

Une de nos victoires est l'obtention des deux heures de décharge à partir de 50 ans ; cela n'était pas gagné d'avance et nous avons pourtant réussi à inverser la tendance.

Nous sommes présents au niveau suisse par notre présence au rencontre de la SSPES ; Fribourg est très actif au sein de la SSPES avec Genève, Berne, Zürich, Soleure.

Nous sommes également très engagés au niveau de la FAFE au sein de laquelle nous sommes représentés par deux membres. Nous sommes allés présenter, par exemple, les mesures structurelles d'économie qui touchaient le S2. Une solidarité entre les différents niveaux d'enseignement est primordiale.

Dans les éléments plus problématiques, il y a les relations avec nos autorités : les relations se sont dégradées avec le Département, les Directions et la CORECOFR. Le syndicalisme à la Fribourgeoise qui était fait de dialogue et de réseau de connaissance devra certainement être adapté au nouvel état d'esprit qui prévaut actuellement. On n'a, en particulier, plus en face de quelqu'un qui prend une décision mais face à des groupes : conseil rectoral, conseil d'Etat... C'est la fin d'un certain humanisme.

Jean-Paul termine en rappelant que l'essentiel n'est pas les conditions de travail : elles sont importantes mais pas essentielles. Ce qui est fondamental, c'est la liberté dont les professeurs jouissent dans leur enseignement : les enseignants doivent pouvoir rester des personnalités qui permettent aux étudiants de s'épanouir et de développer leurs compétences.

Divers rapports

SSPES : Questions sur la façon dont les différentes associations cantonales pensent coordonner leur lutte contre les attaques qui visent les conditions de travail et les conditions salariales dans de nombreux cantons. Il y a une volonté de coordonner les actions ; par exemple, les présidents des diverses associations suisses se sont réunis dernièrement à Morat afin de définir des éléments qui aboutiront à des revendications communes à tous les cantons.

Question également sur la proposition de mettre en place des épreuves communes : la force politique est d'arriver à une épreuve commune au niveau

fédéral ; une autre est d'organiser des épreuves cantonales. La SSPEs a réussi à bloquer ces volontés.

FEDE : Jean-Paul rappelle que la FEDE

5. Comptes 2013, rapport des vérificateurs des comptes.

La parole est donnée à Serge Castella.

Les comptes 2013 se sont soldés par un bénéfice contrairement à ce qui avait été prévu au budget. Serge Castella explique les différences entre le budget et les comptes. Il mentionne, en particulier, que la somme qui avait été allouée à la gestion du site n'a pas été utilisée, notre collègue Christophe Baeschler ayant refusé d'être défrayé pour ce travail. Nathalie Nagel, au nom du comité de l'AFPESS lui remet un petit présent pour le remercier de son travail. La situation de l'AFPESS reste donc très appréciable avec, au 31 décembre 2013, une fortune de 34'509.40francs.

Ces comptes ne suscitent pas de questions.

La vérification des comptes a été effectuée par Didier Monay et François Guisolan, le 6 mai 2014. Dans leur rapport, les vérificateurs relèvent avoir pu constater la bonne tenue de la comptabilité et vérifier les opérations comptables sur la base des pièces présentées.

L'exercice 2013 se solde par un bénéfice de CHF 3'453.00. Ainsi, au 31 décembre 2013, le capital de la société s'élève à CHF 34'509.40.

C'est pourquoi, ils demandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2013 et de décharger le caissier, Serge Castella, en le remerciant pour le sérieux de son travail. Cet avis est approuvé à l'unanimité.

6. Budget 2014

Le comité propose à l'Assemblée de porter le mandat du président à trois unités de décharge alors qu'il était de deux jusqu'à maintenant. Cette augmentation se justifie par l'importante augmentation du travail de la présidence, en particuliers parce que le nombre de collègues à défendre s'est fortement accru. Le budget, présenté par Serge Castella, a intégré cette modification. Jean-Paul insiste sur le fait que le travail du président à fortement augmenter.

Votation sur l'augmentation de la décharge du président : 60 oui, aucun non ; aucune abstention.

Le budget est également accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Budget 2014			
	Dépenses	Recettes	
	Aufwand	Ertrag	
Cotisations		47'000.00	Mitgliederbeiträge
Intérêts CCP + deposito		45.00	Zinsen Post
Protekta, prime	3'500.00		Protekta, Prämien
Salaires prés.-vice-prés	25'500.00		Gehalt Präsident u. Vizepräsident
Comité	7'500.00		Komitee, Sitzungsgelder
Cotisations FAFE	800.00		Mitgliederbeiträge DFL
Frais de secrétariat	200.00		Sekretariatskosten
Bulletin AFPESS	1'400.00		Bulletin VFM
Taxes Poste	100.00		Posttaxen
Représentations (FAFE&SSPES)	1'100.00		Repräsentationen (DFL&VSG)
Site internet	1'500.00		Internet
jours SSPES	1'500.00		Sitzungsgelder Schulgesetz
Divers	2'500.00		Verschiedenes
Excédent des recettes	1'445.00		Überschuss
Excédent des dépenses			Fehlbetrag
	47'045.00	47'045.00	

7. Fixation de la cotisation

Malgré cette augmentation de la décharge, le comité propose à l'Assemblée de maintenir la cotisation à 150 francs.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée.

8. Election des vérificateurs des comptes

Didier Monay a terminé son mandat de vérificateur. François Guisolan (Collège Saint-Michel et Sainte-Croix) devient premier vérificateur. Nicole Carron (Ecole de culture générale de Fribourg) est nommée deuxième vérificatrice. Nicole et François sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée.

9. Admission des nouveaux membres

29 nouveaux membres et 7 démissions, essentiellement de collègues qui ont pris leur retraite, soit 347 membres sur un total d'environ 450 EPT (emplois plein temps). Nous sommes l'association d'enseignants la mieux représentée.

10. Election du président

Avant de passer à l'élection du nouveau président, Angelo Piller adresse quelques mots de remerciements à Jean-Paul qui, comme il l'avait annoncé lors de la dernière assemblée générale, remet son mandat ; il le fait en français et en allemand. Un petit présent lui est remis par Natalie Nagel. Jean-Paul est très chaleureusement et longuement applaudi.

Le comité propose à l'Assemblée la candidature d'Emmanuel Mejia ; celui-ci est nommé par applaudissements nourris.

Quelques mots sont prononcés par le nouveau président.

Il est également applaudi par l'Assemblée.

11. Mesure d'économies

Point pas traité comme annoncé par Jean-Paul en début d'assemblée.

12. Évaluation périodique des enseignants

Ce point est présenté par Angelo Piller.

Une question est posée sur l'éventuelle évaluation des directions.

Angelo souhaite que les enseignants répondent à la consultation qui sera lancée cet automne.

Un des membres de l'Assemblée qui a été évalué selon cette nouvelle méthode a deux questions. La première est de savoir pourquoi on évalue sur quatre notes : il ne comprend pas pourquoi on distingue le très bon (note A) et le bon professeur (note B). Angelo répond que ce problème a été soulevé dans le groupe de travail et qu'il s'agira de relever cet aspect.

Le terme « loyauté » pose également problème.

Il manque également un organe de médiation lorsque surviendront des problèmes entre les directions et un enseignant.

13. Politique du personnel à l'État

Point qui n'a pu être traité, faute de temps.

14. Mandats de l'assemblée

Pas de mandat de l'assemblée.

Un des membres demande que le rapport que nous avons rendu sur la révision de la LESS puisse être consulté.

15. Divers

Pas de divers.

La partie statutaire de l'assemblée se termine à 17 h 30.

Rencontre avec M. Siggen

Jean-Paul salue Monsieur Siggen et le remercie d'avoir accepté notre invitation. Il salue également la présence de notre Chef de service, Monsieur François Piccand. Il cède la parole à Monsieur le Conseiller d'État.

Quelques notes éparses, prises sur le vif :

Monsieur Siggen reconnaît que la période actuelle est difficile et que la confiance et le respect mutuel ont été mis à mal.

Il dit que le Conseil d'Etat n'a pas encore traité des mesures d'économie et que le sujet n'est pas encore à l'ordre du jour de ses prochaines réunions. Hormis les mesures déjà appliquées, les autres n'entreront pas en vigueur avant l'automne 2015.

Il rappelle que l'objectif des études gymnasiales est de garantir l'entrée dans les Universités et les Hautes écoles sans examen d'entrée.

Le projet d'examens communs rencontre son approbation, mais il ne songe pas à uniformiser les examens de maturité dans tous les collèges du canton. Il privilégie les échanges dans les collèges eux-mêmes.

L'augmentation du nombre d'experts venus de l'Université est également envisagée. L'idée est aussi de diminuer les abandons dans les premières années universitaires.

Il est nécessaire, pour Monsieur Siggen, que le collège fribourgeois reste à 4 ans. Il pense par contre que l'on pourrait imaginer un cursus plus rapide pour les plus doués des étudiants. Il défend, par contre, la possibilité qu'offre les quatre années de permettre aux étudiants d'acquérir la maturité nécessaire, même pour les plus doués.

Les filières offertes par les trois sections d'école de culture générale sont extrêmement importantes et correspondent à un besoin vital.

La réforme des écoles de commerce à plein temps est arrivée à sa première phase d'examens ; afin de libérer les écoles du travail de recherche de places de stage, c'est le canton qui s'est occupé de cette tâche : un nombre suffisant de places de stage est à disposition et la plupart des étudiants effectueront leur stage l'année prochaine.

Monsieur Siggen présente aussi le concept du bilinguisme.

Les travaux sur la révision de la LESS ont commencé : actuellement, il est trop tôt pour en parler ; en début 2015, une table ronde sera organisée afin de déterminer les thèmes qui seront traités. L'objectif est que cette révision soit terminée en 2018. Un autre projet de longue haleine est la mise en place de la nouvelle plateforme informatique : la mise en œuvre est ardue et de nombreux efforts devront encore être consentis. Même si le conseiller d'Etat se montre confiant, il ne sera pleinement rassuré que lorsque les diplômes de fin d'étude auront pu être distribués.

Au niveau des infrastructures, de nombreux projets ont été lancés.

Monsieur Siggen termine ne exprimant sa la volonté de maintenir la qualité du S2 dans le canton et non de lancer de nouvelles réformes.

Questions

- Rémunération des tâches annexes nettement insuffisante (travail d'experts, préparation des divers examens d'admission ou de maturité) : Monsieur Siggen reconnaît que ces tâches ne sont pas payées à leur juste valeur ; elles relèvent presque plus du bénévolat.
- La différence entre les sections alémaniques et francophones pour l'entrée au collège [obligation d'effectuer une dixième année en PG pour les francophones qui désirent intégrer le collège alors que les alémaniques peuvent y entrer même s'ils sont en classes générales] : thème qui est sur la table depuis un certain temps ; si on fixe dans la loi une uniformisation des conditions, on risque de crispier les fronts ; il vaudrait mieux mettre de telles dispositions dans le règlement d'application. Malgré la différence de système, le taux de passage entre les deux régions linguistiques est pratiquement le même. Le dossier est cependant à l'étude et la solution adoptée ne sera pas forcément l'adoption de la situation alémanique.

- La liberté de paroles du professeur qui semble quelque peu limitée : Monsieur Siggen ne peut répondre parce qu'il n'a pas d'exemples de tels problèmes.
- Demande que Monsieur Siggen précise sa position sur les mesures d'économie : le principe de collégialité lui interdit de répondre à cette demande ; il défendra la qualité de l'école fribourgeoise lors des discussions au sein du Conseil d'Etat mais, lorsque la décision du Conseil d'Etat sera prise, il la défendra de façon collégiale.
- Réaction face aux menaces : Monsieur Siggen a besoin d'informations sur de telles agissements ; il estime cependant qu'un sentiment de confiance est absolument nécessaire.
- Question sur l'esprit qui préside aux diverses mesures : Monsieur Siggen dit qu'il faut quand même distinguer les mesures purement économiques (par exemple l'abandon de « Tell me more ») des autres [remarque sur l'abandon de « Tell me more » : il ne s'agit pas d'une mesure d'économie mais du renoncement à un investissement ; en outre, le canton de Fribourg n'a jamais rien payé pour « Tell me more », puisque ce projet était financé par la confédération].
- La contribution de solidarité pose problème parce qu'on ne peut pas contribuer à un bénéfice : Monsieur Siggen répond en affirmant que la situation du canton n'est pas bonne ; bien au contraire, elle va fortement se péjorer dans les années à venir.
- Demande d'une prise de conscience que les mesures d'économie créent un sentiment d'injustice au sein de la fonction publique et qu'elles risquent de démotiver les enseignants : réponse de Monsieur Siggen semble montrer qu'il n'en est pas conscient.
- Monsieur Siggen dit enfin que, s'il est réélu, il continuera son travail au sein de la DICS.

Serge Castella